

Québec, le 11 mai 2010

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet de M. Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par la députée de Jeanne-Mance-Viger, je vous fais parvenir la réponse de la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Philippe Brunet
Directeur de cabinet

Québec, le 11 mai 2010

OBJET : Pétition relative au prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à l'arrondissement d'Anjou

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'extrait d'une pétition déposée le 23 mars 2010 par madame Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger et adjointe parlementaire à la ministre du Tourisme, demandant de procéder dans les meilleurs délais au prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est, jusqu'à l'arrondissement d'Anjou de la ville de Montréal.

Le bureau de projet sur les prolongements du réseau de métro, dont la création a été annoncée le 16 septembre 2009, a notamment pour mandat de compléter et de réaliser les études requises afin d'identifier des tracés, d'évaluer les bénéfices et les coûts et de proposer des hypothèses de calendrier de réalisation. La synthèse des études existantes est en cours et parmi les prolongements envisagés, le projet de la ligne bleue vers l'est de Montréal est celui pour lequel les études sont les plus avancées. Elles seront mises à jour et complétées afin de confirmer l'opportunité et la faisabilité de ce prolongement et d'obtenir l'autorisation de réalisation dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les projets d'aménagement de voies réservées dans l'axe du boulevard Pie-IX et du Train de l'Est font aussi partie des actions envisagées pour mieux desservir le nord-est de l'île de Montréal en matière de transport en commun. Concernant le projet de voies réservées dans l'axe du boulevard Pie-IX, les études de planification seront complétées d'ici un an. L'Agence métropolitaine de transport prévoit débiter les travaux en 2011. La mise en service des voies réservées pourrait s'effectuer graduellement à partir de 2012. Concernant le Train de l'Est, les travaux ont commencé en 2009 sur l'île de Montréal et la mise en service est prévue pour l'été 2012.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Transports


Julie Boulet